

**FAQ – Dépôt de déchets ménagers dangereux prolongé : du 22 au 27 juin 2020****Q : Pourquoi le dépôt de déchets ménagers dangereux d'une journée a-t-il été changé pour le dépôt de déchets ménagers dangereux étendu?**

Comme les deux premiers dépôts de 2020 ont été annulés en raison de la COVID-19 et qu'un nombre accru de personnes procèdent au ménage de leur maison, nous nous attendons à une forte demande en matière de services de dépôt. Par conséquent, nous mettons en œuvre le dépôt étendu d'une durée de six jours afin de réduire la circulation sur le site, ce qui devrait créer un environnement sûr pour les résidents et pour le personnel. La Ville a collaboré étroitement avec l'entrepreneur pour s'assurer du respect des restrictions relatives à la COVID-19 dans le cadre de son approche modifiée.

**Q : Quelles sont les dates et heures d'ouverture du dépôt de déchets ménagers dangereux étendu?**

Le dépôt sera ouvert du lundi 22 juin au samedi 27 juin 2020, de 8 h à 16 h. Nous demandons aux résidents de déposer leur matériel le jour habituel de la collecte de leurs déchets (c.-à-d. que si le jour de collecte des déchets d'un résident est le mardi, il doit s'arranger pour apporter son matériel au dépôt le mardi). Si les résidents ne peuvent pas le faire, le dépôt est ouvert le samedi. Le dernier véhicule sera vidé à 16 h. Si le site connaît de longues files d'attente, il se peut que les résidents ne puissent pas déposer leur matériel ce jour-là.

**Q : Pourquoi sommes-nous encouragés à déposer notre matériel le jour habituel de la collecte de nos déchets?**

Afin de réduire le temps d'attente, il est nécessaire de prévoir le flux de circulation. Comme les résidents sont encouragés à apporter leur matériel au dépôt le jour habituel de la collecte de leurs déchets, le personnel pourra gérer le fort débit de circulation potentiel et y faire face.

**Q : Je travaille de 8 h à 16 h et je ne peux pas aller déposer mon matériel le jour habituel de la collecte de mes déchets. Y aura-t-il de longues files le samedi?**

On s'attend à ce qu'il y ait beaucoup plus de personnes qu'à l'habitude le samedi. Nous vous encourageons à venir tôt. Le dernier véhicule sera vidé à 16 h. Si le site connaît de longues files d'attente, il se peut que les résidents ne puissent pas déposer leur matériel ce jour-là.

**Q : Le personnel surveillera-t-il ou fera-t-il respecter la stratégie de dépôt le jour habituel de la collecte des déchets?**

Même si le personnel ne surveillera pas ou ne fera pas respecter la demande de dépôt le jour habituel de la collecte de vos déchets, nous vous invitons à vous y conformer afin de veiller à ce que le flux de circulation ne pose pas problème.

**Q : Le premier dépôt de déchets ménagers dangereux étendu aura lieu au 3100, chemin Conroy. Où et quand auront lieu les deux autres dépôts?**

Pour l'instant, le personnel travaille avec l'entrepreneur pour déterminer les dates et les emplacements des deux autres dépôts de déchets ménagers dangereux. Dans le cadre de l'examen des emplacements, il faudra principalement tenir compte de l'objectif de desservir l'ensemble de la ville du mieux que possible, compte tenu des restrictions imposées aux sites. Les détails de ces dépôts seront fournis après avoir été confirmés. Nous vous suggérons de consulter le site [ottawa.ca/dmd](http://ottawa.ca/dmd) pour obtenir des mises à jour.

**Q : Pourquoi le 3100, chemin Conroy a-t-il été sélectionné pour être l'un des sites de dépôt de déchets ménagers dangereux?**

Le 3100, chemin Conroy a été sélectionné, car il répond aux critères essentiels de collecte de déchets dangereux dans un lieu public. Les emplacements de dépôt de déchets ménagers dangereux exigent une vaste superficie pour faciliter la circulation, l'utilisation de l'équipement et le travail du personnel. Les sites doivent également être sécuritaires. La Ville a décidé d'utiliser ses sites de décharge de la neige, car ils offrent l'espace nécessaire, n'ont qu'un point d'entrée et de sortie, et peuvent être sécurisés après les heures d'ouverture.

**Q : Pourrai-je faire le tri de mon matériel sur place ou dois-je avoir regroupé mes articles dans des contenants?**

Non, vous ne pourrez pas faire le tri de votre matériel sur place. Les résidents doivent rester dans leur véhicule en tout temps. Le personnel sortira le matériel du coffre du véhicule en respectant les restrictions en matière de distanciation physique. Les articles peuvent être regroupés dans des bacs, dans des sacs fourre-tout ou dans des boîtes en carton.

**Q : Pourquoi mes bacs, mes sacs fourre-tout ou mes bidons d'essence ne me sont pas rendus après le dépôt de mon matériel?**

Les bacs, les sacs fourre-tout ou les bidons d'essence ne sont pas rendus afin de réduire au minimum le contact physique avec les résidents. Cette politique respecte les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada et de Santé publique Ottawa concernant la distanciation physique. On demande aux résidents qui utilisent des boîtes de carton pour le transport de mettre d'abord le matériel dans un sac à ordures afin d'éviter les fuites possibles.

**Q : Pourquoi les déchets électroniques ne sont pas acceptés cette année lors des dépôts de déchets ménagers dangereux?**

Comme il est nécessaire de réacheminer les déchets ménagers dangereux et qu'il existe d'autres options pour se départir de déchets électroniques, comme le [programme Rapportez-les!](#) – qui permet le dépôt gratuit à l'installation de gestion des déchets du chemin Trail, le personnel recommande que ces dépôts soient réservés exclusivement aux déchets ménagers dangereux. Habituellement, les déchets ménagers dangereux forment l'essentiel de ce qui est collecté lors des dépôts, les déchets électroniques ne représentant normalement qu'un très faible pourcentage.

**Q : Y aura-t-il des mesures en place pour que le dépôt de matériel ne présente aucun risque pour ma santé?**

Oui. À leur arrivée, les résidents seront dirigés vers une file d'attente où ils devront attendre leur tour pour se garer dans une zone désignée. Tous les véhicules seront espacés en conséquence. Les résidents devront rester dans leur véhicule en tout temps tandis que le personnel sortira leurs déchets ménagers dangereux de leur coffre.

**Q : Devrai-je porter un masque sur place?**

Comme les résidents ne sont pas autorisés à sortir de leur véhicule et qu'ils ne seront pas en contact étroit avec des membres du personnel, il n'est pas nécessaire de porter un masque ou un couvre-visage. Toutefois, les résidents pourront en porter un s'ils le souhaitent.